

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 12 juin 2008**

Présents

Exécutif	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	M. Bernard Piguet	président
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes Marlène Favre, Myrna Lachenal, Corinne Ménétrety, Marie-Claire Messerli, Karen Sinclair	
	MM. Yannick Dupraz, André Favre, Jean-François Jordan, François Mégevand, Léon Piller, Pierre Pricat	
Personnel communal	M. Michel Vazquez	secrétaire
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mme Julia Collis MM. Jacques Petitpierre Florio Togni	vice-présidente secrétaire Bureau du CM conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2008
2. Communications du Maire
3. Projets de délibérations :
 - **10/2008** : Proposition autorisant la Fondation de la Pallanterie à vendre 35 emplacements de parking correspondant à des feuillets du cahier PPE constitués sur la parcelle n°1649, sise chemin de la Pallanterie
 - **11/2008** : Election de 2 représentants au Conseil intercommunal du Groupement intercommunal pour le Centre sportif de Rouelbeau
 - **12/2008** : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour l'achat d'une tondeuse frontale
4. Divers.

Le Président prend la parole à 18h30 en déclarant ouverte la première séance (sur dix) de la 2^{ème} année de la législature 2007-2011. Il rappelle le principe qui veut, depuis quelques années, que le Conseil essaie de réduire la durée des séances à 2 heures maximum; il prie chaque membre d'être par conséquent le plus concis possible dans ses interventions. Il se réjouit de collaborer avec Julia Collis, Vice-présidente et de Jacques Petitpierre, secrétaire du Bureau du Conseil, tous deux excusés ce soir. La Vice-présidente a d'ailleurs adressé une carte de remerciements pour le magnifique bouquet reçu des membres de cette assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2008

Le procès-verbal est approuvé sans remarques avec les remerciements du **Président** à son auteur.

2. Communications du Maire

a) Restaurant Le Rouelbeau

Ne pas oublier que les bons offerts aux conjoints mariés lors de la verrée de fin d'année, ne sont valables que jusqu'à la fin de l'année 2008.

b) Conseil municipal - deuxième semestre 2008

Le Président propose de varier les jours des séances, en alternant par exemple les jeudis et un autre jour de la semaine, pour éviter que ceux qui ont systématiquement quelque chose le jeudi doivent y renoncer.

Cette proposition n'est pas retenue par le Conseil, **le Maire** - entre autres - arguant qu'il est plus facile pour tous, population, presse et membres du Conseil compris, que les réunions aient lieu de manière régulière le même jour de la semaine, une fois par mois.

Les dates des prochaines séances du Conseil sont donc les suivantes :

- à 20h15 les 28 août, 25 septembre, 30 octobre et 13 novembre 2008
- à 19h15 (en principe) le 11 décembre 2008

c) OCE - Office cantonal de l'emploi

Le Maire indique que M. Patrick Schmied, directeur de l'OCE, a été reçu par Alain Corthay et lui-même, pour évaluer le soutien que la Commune pouvait apporter aux personnes sans emploi.

Sans entrer dans le détail des explications données, Alain Corthay rapporte deux points en particulier : 15 personnes sont inscrites au chômage sur Meinier. Mme Geiser, retraitée de cet office, est disposée à mettre du temps à disposition de ceux qui se retrouvent au chômage, afin de les aider à sortir un peu des dédales de cette administration. Un tous-ménages relaiera cette information cet été pour informer les personnes concernées.

Le Maire rajoute que le nombre de chômeurs a diminué de moitié, en tenant compte du fait que 3% environ des personnes inscrites sortent des statistiques du chômage lorsqu'elles sont en fin de droit. Il précise aussi que l'anonymat des personnes au chômage est totalement respecté, puisque même la Commune n'a pas accès à leurs coordonnées.

d) Courir pour aider

Le Comité de Courir pour aider a été reçu mardi pour la remise du chèque de Fr. 45'000.- à l'Association Sida Genève. La manifestation a eu un grand succès. Bravo au comité et à son Président. Pour rappel, la commune offre les coupes pour les enfants et rajoute la différence nécessaire pour arriver à un chiffre rond.

e) Jardin d'enfants

Alain Corthay rappelle que l'option a été prise cette année de rouvrir toutes les plages horaires, sauf le mercredi après-midi. Albane Santschi part en retraite à la fin du mois. Elle ne sera pas remplacée dans un premier temps puisque le nombre d'enfants correspond aux normes, en étalant quelque peu les disponibilités des autres jardinières d'enfants; ce qui signifie qu'avec 2 jardinières d'enfants par demi-journée, le nombre maximum d'enfants qui peuvent être accueillis est de 17 (au lieu de 25 pour 3 personnes). Au total, 35 enfants sont inscrits cette année, toutes les matinées étant complètes.

f) Ecole

Alain Corthay rappelle que les promotions ont lieu le samedi 28 juin.

Cinq enseignants quittent Meinier (sur une douzaine en tout) : M. Degors, Mmes Mouchet, Sorrenti, Stadler Progin et Romer, ainsi que l'inspectrice, Mme Elliott. Il précise que ce n'est pas une crise à Meinier, mais plutôt un mouvement dû aux changements d'organisation dans ce secteur. Il y aura une classe de moins à l'école, les détails précis n'étant pas encore connus.

g) Centre du village

Le Maire prie les conseillers d'être tous présents, dans la mesure du possible, lors de l'assemblée communale sur le sujet qui aura lieu le 24 juin prochain à 20h15 et qui est annoncée dans un tous-ménages distribué le 13 juin.

Il donne quelques informations sur la séance de la semaine dernière, lors de laquelle des modifications et le travail effectué ou à faire sur le projet ont été discutées, soit :

- Les deux entrées principales côté parc vont être retravaillées.
- Le local poussette sera au premier étage et au sous-sol.
- L'habillage du bâtiment extérieur est prévu en bardage en bois pour l'instant, ce qui est intéressant au niveau architectural mais surprenant de prime abord; à retravailler.

Quelques ajustements seront encore effectués avant le dépôt de la demande définitive d'autorisation.

Concernant la crèche, Presinge est intéressé par des places, en plus de Gy, Jussy et Meinier bien sûr, ce qui ne devrait pas nécessiter d'augmenter les 38 places prévues actuellement. A titre d'information, il y a 88 places dans la crèche intercommunale de Collonge-Bellerive, qui englobe aussi Gy, Anières, Corsier et Hermance.

M. Giacobino, actuel associé de M. Paoliello, le remplace désormais pour la partie communication.

La cheffe de projet de l'OCL devait présenter notre projet au comité directeur, pour déterminer les prix du terrain au m2, du m3, des appartements, etc. Le plan financier lui semblait apparemment assez cohérent, bien qu'un peu trop élevé par rapport à la valeur du terrain. Nous avons toutefois attiré son attention sur le flou juridique à l'époque, cette zone étant déjà considérée à l'époque en zone réservée à un développement d'utilité publique. Une réponse de l'OCL devrait nous parvenir d'ici la semaine qui vient, espérons-le.

Le choix actuel est de prévoir des logements 100% HM (habitations mixtes). Nous pourrions faire des LUP (logements d'utilité publique) ou des loyers libres, mais ces derniers ne

correspondent pas à l'idée de concept intergénérationnel et de mixité de la Commune. Pour information, l'office du logement continue à attribuer 20% des appartements LUP ou HM, rajoute Alain Corthay.

Pour voir les plans avant la séance à la population, il est possible de venir à la salle communale le 23 juin dès 16h00.

Le Maire répond ensuite aux diverses questions, avant que ne s'ensuive une discussion sur les aspects esthétiques du projet.

3. Projets de délibérations

- **10/2008** : Proposition autorisant la Fondation de la Pallanterie à vendre 35 emplacements de parking correspondant à des feuillets du cahier PPE constitués sur la parcelle n° 1649, sise chemin de la Pallanterie

Le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

Etienne Murisier précise le prix: Fr. 28'750.- la place.

Le Maire rajoute que cette délibération vise une simplification des mesures administratives. Cela aurait pu se faire également pour les ventes de lots, mais d'après les renseignements obtenus, c'est alors beaucoup plus compliqué.

A la question d'**Alain Corthay** quant à la possibilité de transformer les places de parking en dépôt, **Corinne Ménétreay** répond que cela n'a jamais été discuté, mais que la délibération ne permet que la vente de places de parc rajoute **le Maire**. Si les propriétaires souhaitaient les transformer, il est clair que tout changement d'affectation éventuel de ces places devrait être entériné par la Fondation et la Commune. Ceci pour empêcher que le but initial, qui était de trouver une solution au problème récurrent de stationnement dans la zone, ne soit détourné.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

- **11/2008** : Election de 2 représentants au Conseil intercommunal du Groupement intercommunal pour le Centre sportif de Rouelbeau

Le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

Le Maire rappelle que Jean-François Jordan et David Holzer s'étaient proposés lors d'une précédente séance, comme représentants à désigner par le Conseil municipal, les membres désignés par l'Exécutif étant Etienne Murisier et le Maire. Jean-François Jordan dresse un bref portrait de David Holzer pour permettre au Conseil de connaître un tant soit peu cette personne.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

- **12/2008** : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour l'achat d'une tondeuse frontale

Le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

Etienne Murisier montre une photo du type de tondeuse qui va être achetée si le Conseil l'approuve, explique les raisons et la nécessité de cette délibération et répond aux diverses questions des conseillers.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

4. Divers

a) Rapports administratif

Le Maire rappelle que les rapports des commissions encore manquants sont attendus avant la fin du mois.

b) Chantiers

Etienne Murisier fait un résumé de l'état d'avancement des divers chantiers et répond aux questions posées par les conseillers:

- **Rouelbeau** : Le terrain B va être semé la semaine prochaine en principe, faute de quoi des mesures seront prises contre l'entreprise mandatée pour cela. Les mauvaises herbes vont être traitées. Etienne Murisier va demander que des panneaux d'interdiction de jouer soient placés. Le gravier devant la buvette doit être repensé; un devis a été envoyé hier à la Mairie. Les voitures stationnées le long du chemin des Champs-de-la-Grange sont celles des ouvriers travaillant sur le chantier du centre sportif ou sur celui du bâtiment 5 de l'EPI; elles disparaîtront donc à la fin de ceux-ci et les accotements seront remis en état.
- **Bâtiment 5**: La zone correspondante de la Pallanterie va être équipée en fossés inondables (réservoirs enterrés) avec participation financière des propriétaires (EPI) et de la Fondation. Il faut compter deux mois pour la commande des éléments nécessaires à la construction de ces réservoirs et un mois de travail; le chantier devrait donc être terminé pour la fin de l'été ou le début de l'automne.
- **Route de Compois**: Sept lampadaires ont été posés sans l'aval de la Commune. La décision provient du Service des routes uniquement. L'Exécutif a signalé qu'une telle illumination n'était pas nécessaire ni esthétique; cela risque par ailleurs de bloquer les autres traversées si les propriétaires des terrains concernés craignent ou s'opposent à ce type d'éclairage. Le Maire pense toutefois qu'un éclairage est utile pour la sécurité, rapporte Etienne Murisier. Un compromis va être proposé lors d'une réunion prévue en Mairie avec le département cantonal.

c) Déchetterie - compostage

Léon Piller demande qu'une solution soit trouvée pour éviter que les véhicules passent à côté de la barrière censée empêcher l'accès des véhicules à cette décharge. Etienne Murisier répond qu'il n'a pas de solution pour l'instant, mais qu'il va se pencher sur le problème.

d) Rouelbeau

Jean-François Jordan a été interpellé pour savoir quand les jeux allaient être installés à Rouelbeau. Des jeux plus actuels et plus esthétiques que la version initiale proposée seront posés, mais pas avant l'automne en principe, indique **Etienne Murisier**.

e) **Campagne**

- Yannick Dupraz :**
- Bertrand Von Arx est semble-t-il en attente d'une réponse de la Commune concernant la circulation des véhicules dans la zone de la renaturation de la Seymaz.
 - Madame Jousson, Maire de Vandoeuvres, propose de faire un site internet d'informations sur la région, expliquant les principes et règles de vie de la campagne, etc. **Etienne Murisier** signale qu'un site du genre existe déjà (ndr : www.campagnon.ch)
 - Yannick Dupraz aimerait qu'une solution soit trouvée pour le compost qu'il avait mis en place chez lui et qui est régulièrement détruit par les chiens non tenus en laisse se baladant dans la zone.

f) **Aînés**

Alain Corthay indique que pour la Sortie des aînés prévue le 19 juin 2008, il reste quelques places. Inscription possible jusqu'à 2-3 jours avant le cas échéant.

g) **Chœur de Meinier**

Bernard Piguet adresse ses remerciements à la Commune, au nom du Chœur de Meinier, pour le don de Fr. 3'000.- versé pour le déplacement à la fête fédérale des chanteurs suisses à Weinfelden. 300 chœurs y ont participé. Le chœur de Meinier a obtenu la mention très bien.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 20h10.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 28 août 2008 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....
Jacques Petitpierre

.....
Bernard Piguet

Annexes : délibérations votées



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 12 juin 2008 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Délibération n° 10/2008

Proposition autorisant la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie à vendre 35 emplacements de parking correspondant à des feuillets du cahier PPE constitués sur la parcelle no 1649, sise chemin de la Pallanterie, la parcelle et le DDP étant propriété de la fondation intercommunale des terrains industriels et artisans de la Pallanterie

Vu les statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisans de la Pallanterie (FITIAP), adoptés par délibération du Conseil municipal du 11 septembre 1995 et approuvés par un arrêté du Conseil d'Etat du 8 novembre 1995,

vu que la FITIAP souhaite vendre 35 places du parking du bâtiment 5, sis au chemin de la Pallanterie - dont la construction est bientôt terminée et dont l'entrée en jouissance des surfaces achetées par la FITIAP est prévue fin juin 2008, afin d'éviter que le Conseil municipal ne doive se prononcer par la voie d'une délibération à chaque vente et vu la nécessité de simplifier la gestion de ce parking par ladite Fondation,

vu que la FITIAP s'engage à informer la Commune lors de chaque vente,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à l'article 11 de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961,

sur proposition de l'exécutif,

**le Conseil municipal de Meinier
décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité**

D'autoriser la Fondation intercommunale des Terrains Industriels et artisans de la Pallanterie à vendre 35 emplacements de parking du bâtiment 5 en voie d'achèvement, sis sur la parcelle N° 1649, la parcelle et le DDP étant propriété de la Fondation.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **21 juillet 2008**.

Meinier, le 20 juin 2008

Le Président du Conseil municipal
Bernard Piguet



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 12 juin 2008 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Délibération n° 11/2008

Election de 2 représentants au Conseil intercommunal du Groupement intercommunal pour le Centre sportif de Rouelbeau, désignés par le Conseil municipal

Vu l'adoption de la délibération du 3 avril 2008 par le Conseil municipal des statuts validant la constitution du Groupement intercommunal pour l'exploitation et la gestion du Centre sportif de Rouelbeau, délibération approuvée par arrêté du Conseil d'Etat le 21 mai 2008,

vu l'art. 12 et suivants desdits statuts, stipulant que le Conseil intercommunal du groupement est constitué de 4 représentants de Meinier, la moitié de ceux-ci étant désignés par l'autorité exécutive et l'autre moitié par le Conseil municipal,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre u de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal de Meinier décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité

1. De nommer au Conseil intercommunal du Groupement intercommunal pour le Centre Sportif de Rouelbeau, pour une période allant de la date d'approbation de la présente délibération par le Conseil d'Etat jusqu'au 31 décembre 2011, conformément à l'article 12 et suivants des statuts dudit Groupement, les représentants désignés par le Conseil municipal, soit :

- Monsieur Jean-François **Jordan**
- Monsieur David **Holzer**

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **21 juillet 2008**.

Meinier, le 20 juin 2008

Le Président du Conseil municipal
Bernard Piguet



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 12 juin 2008 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Délibération n° 12/2008

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour l'achat d'une tondeuse frontale

Vu la nécessité d'acquérir une tondeuse frontale en rapport avec le service communal de voirie et plus particulièrement le centre sportif de Rouelbeau,

vu les différentes offres reçues des fournisseurs appelés à soumissionner pour cet achat,

vu l'art. 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'exécutif,

le Conseil municipal de Meinier décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant total de Fr. 55'000.-, destiné à l'acquisition d'une tondeuse frontale ;
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir la dépense nette totale en 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 62.331.12 de 2009 à 2018.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **21 juillet 2008**.

Meinier, le 20 juin 2008

Le Président du Conseil municipal
Bernard Piguet